

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 3-22
Conseil de surveillance de la profession actuarielle
Vidéoconférence
21 octobre 2022

Présent(e)s : Michel Benoit, *président* Geoffrey Melbourne
 Danielle Boulet Suzanne Michaud
 John Carter Alain Paquet
 Harold Geller Neil Parkinson
 Fanny Guertin Marian Passmore
 Anne Kleffner Dave Pelletier
 Raymond Léger Michel Simard, *membre d'office*

Absente : Ann Etter

Membres du personnel : Leona Campbell, Lynn Blackburn

Invité(e)s : Simon Curtis (pour le GCT), Dave Dickson (pour le CD), Edward Gibson (pour le CNA), Amy Pun (pour le CPSTC)

Point 3–22.1 Bienvenue

Michel Benoit, président du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA), souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, Fanny Guertin et Geoffrey Melbourne, et déclare l'assemblée ouverte.

Point 3–22.2 Adoption de l'ordre du jour

Motion 3–22.2.1

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Point 3–22.3 Approbation du procès-verbal

Motion 3–22.3.1

Que le procès-verbal de la réunion du CSPA tenue le 6 mai 2022 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée

Point 3–22.4 Rapport du président de la Commission des mises en candidature (CMC) du CSPA

John Carter présente le rapport de la CMC, y compris les nominations proposées issues de la réunion de la CMC du 21 octobre 2022. Les tableaux de tous les conseils relevant du CSPA ont été actualisés.

1. Composition du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA)

Motion 3–22.4.1.1

Que Charlene Butler soit nommée au CSPA à compter du 1^{er} janvier 2023.

Motion 3–22.4.1.2

Que les mandats de Suzanne Michaud et d’Anne Kleffner soient prolongés jusqu’au 31 décembre 2023 au CSPA et à la CMC.

Motion 3–22.4.1.3

Que les mandats au CSPA de Harold Geller, Marian Passmore et Neil Parkinson soient prolongés respectivement jusqu’au 30 avril 2026, jusqu’au 31 décembre 2025 et jusqu’au 31 décembre 2025.

Motion 3–22.4.1.4

Que Neil Parkinson soit nommé à la vice-présidence du CSPA et à la présidence de la CMC pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Motion 3–22.4.1.5

Que Harold Geller soit nommé à la CMC du CSPA à compter du 1^{er} janvier 2023.

Motion 3–22.4.1.6

Que John Carter soit nommé à la présidence du CSPA pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée

Remarque : Michel Benoit quitte le CSPA avec remerciements à compter du 31 décembre 2022.

2. Conseil des normes actuarielles (CNA)

Motion 3–22.4.2.1

Que Gavin Benjamin soit nommé au CNA à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée

Remarque : Lesley Thompson et Bill Xu quittent le CNA avec remerciements à compter du 31 décembre 2022.

3. Composition du Conseil de déontologie (CD) et nomination du président ou de la présidente

Aucune nomination pour le moment.

4. Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC)

Motion 3–22.4.4.1

Que John Dark soit nommé à la présidence du CPSTC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée

Remarque : Amy Pun quitte le CPSTC avec remerciements à compter du 1^{er} janvier 2023.

5. Composition du Groupe de candidats à un tribunal (GCT)

Motion 3–22.4.5.1

Que Jacques Tremblay soit nommé à la présidence du GCT à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée

Remarque : Simon Curtis quitte le GCT avec remerciements à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mesure à prendre :

- **Leona Campbell mettra à jour les tableaux pour tenir compte des nouvelles nominations.**

Point 3–22.5 Rapport du CPSTC

Amy Pun présente une mise à jour du CPSTC. Les activités normales se poursuivent en ce qui concerne le perfectionnement professionnel continu (PPC) et l’audit. Elle présente la norme de qualification (NQ) récemment mise à jour et la note de service à l’intention des membres; cette dernière entrera en vigueur pour la prochaine période de dépôt des déclarations. La NQ a été soumise au processus habituel de consultation des membres. La nouvelle exigence relative à la conformité des membres en matière de PPC pourrait présenter un problème pour les commissions, mais le CPSTC ne saurait accorder d’exemption aux membres qui siègent bénévolement à des commissions ou à des conseils en matière actuarielle ou financière compte tenu de la nouvelle NQ. Michel Benoit demande des éclaircissements au sujet de la procédure d’audit et d’appel.

Point 2–22.6 Rapport du GCT

Simon Curtis présente une mise à jour du Groupe de candidats à un tribunal. Une affaire a été récemment conclue et une autre est en instance.

Les documents de procédure qui régissent le GCT doivent faire l’objet d’une révision visant à en assurer la cohérence par rapport aux modifications apportées aux Statuts administratifs.

Le groupe de candidats est actuellement bien équilibré. La décision selon laquelle tous les bénévoles doivent se conformer aux exigences de PPC posera un problème pour le GCT. Quatre membres du groupe bénéficient actuellement d’une exemption en raison de leur statut de retraité. Étant donné la possibilité d’un plus grand nombre de tribunaux, le problème pourrait demeurer, même avec une période de transition. Lynn Blackburn mentionne que le siège social mettra à jour la politique de gestion du bénévolat.

Point 3–22.7 Rapport du groupe de travail chargé de la révision des Statuts administratifs

La phase 1 a été approuvée plus tôt cette année et la phase 2, qui porte sur les modifications de fond, est en cours. Quelques modifications ont été apportées depuis l’exposé-sondage dans le but d’améliorer la version définitive. Le Conseil d’administration de l’ICA a récemment approuvé la version révisée, qui sera maintenant soumise aux membres en novembre à des fins de ratification.

La Commission sur la gouvernance et les nominations (CGN) a toutefois communiqué avec le président du CSPA, à la demande du Conseil d'administration de l'ICA lors du vote d'approbation des modifications aux Statuts administratifs afin de savoir s'il serait souhaitable de procéder à un examen indépendant du processus disciplinaire. Cette demande faisait suite à la suggestion formulée par quelques membres de l'ICA de ne pas approuver les Statuts administratifs et de procéder plutôt à un examen indépendant du processus disciplinaire, notamment en raison d'une affaire récente (décrite dans le point suivant de l'ordre du jour et discutée plus en détail dans celui-ci).

Point 3–22.8 Rapport du CD

Dave Dickson, président du CD, présente une mise à jour des activités du CD et dirige la discussion relative à l'affaire mentionnée au point 3–22.7.

Une décision du TD dans une affaire impliquant quatre actuaires a été publiée récemment. On exprime le point de vue selon lequel il s'agissait d'un rejet procédural plutôt que d'un examen de fond de l'affaire. L'enregistrement du régime est une fonction juridique et non actuarielle (bien qu'elle ait des implications actuarielles). L'actuaire devrait-il être tenu responsable d'avoir soulevé un problème s'il en constate l'existence? La plainte initiale provenait d'un actuaire qui avait repris le régime et qui estimait que la question aurait dû être soulevée par les actuaires qui avaient travaillé sur le régime auparavant.

À la suite de la publication de la décision, plusieurs courriels indiquant que la procédure était défectueuse ont été reçus. Avant cette affaire, quelques personnes avaient exprimé un point de vue semblable dans le cadre du processus de consultation relatif aux Statuts administratifs. Au cours de la discussion qui a suivi, on a formulé plusieurs arguments réfutant la nécessité d'une telle révision à ce stade. Plus particulièrement, on a mentionné que le CD avait révisé ses procédures et que ces améliorations étaient prises en compte dans les nouveaux Statuts administratifs, que l'ICA avait comparé ses procédures à celles d'autres organismes, que le fait que les personnes mises en cause soient parfois excusées montre que le processus fonctionne et que le CSPA effectue déjà une surveillance indépendante du processus disciplinaire. On suggère que le CSPA charge un petit groupe de travail de se pencher sur cette affaire étant donné qu'elle a été soulevée très récemment, mais compte tenu des raisons énoncées ci-dessus, on juge que cela n'est pas nécessaire pour le moment. Michel Benoit et John Carter discuteront avec la CGN afin de rendre compte de la discussion tenue au sein du CSNA.

Motion 3– 22.8

Qu'aucune mesure ne soit prise pour le moment afin de mettre en œuvre ou de recommander un examen indépendant de la procédure du CD, sous réserve d'un examen des organismes ayant fait l'objet d'une étude comparative.

Adoptée

Mesure à prendre :

- **Michel Simard enverra un rapport de l'étude comparative réalisée auparavant.**

Point 3– 22.9 Rapport du président du GT chargé de la révision des Règles

John Carter, à titre de membre du GT représentant le CSPA, fait le point sur le travail accompli jusqu'ici. Le groupe en est encore aux premières étapes, mais a rédigé une version préliminaire révisée des Règles de déontologie. Il a examiné les règles d'autres organismes des États-Unis et du Royaume-Uni afin de prendre connaissance des pratiques exemplaires. Il élargit la définition des services professionnels. Les Règles ont fait l'objet de discussions à plusieurs reprises au sein du GT et se rapprochent de la version définitive, mais il reste encore beaucoup de travail à faire à l'égard des conseils, qui sont plus détaillés que les annotations qu'ils remplacent. On suggère que les conseils fassent partie intégrante des Règles, mais le GT estime que cela aurait pour effet d'empêcher que l'on puisse leur apporter des modifications sans obtenir l'approbation des membres. Les conseils sont fondés sur des principes et ne se veulent pas exhaustifs.

Des commentaires devraient être formulés au cours des deux prochaines semaines afin que le GT puisse en prendre connaissance lors de sa prochaine réunion, préalablement à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre aux fins de la diffusion aux membres à des fins de consultation.

Point 2–22.10 Rapport du CNA

Edward Gibson présente une vue d'ensemble du rapport du CNA, et formule ces autres commentaires :

Fournisseurs tiers : on a eu du mal à recruter des bénévoles dans ce groupe, mais les travaux peuvent maintenant s'amorcer.

Assurances : la méthodologie est désormais très différente en ce qui concerne le traitement des capitaux propres et des actifs immobiliers dans l'évaluation, ce qui peut entraîner une différence très importante. Ce problème a été porté à l'attention du CNA, mais on ne lui a pas demandé d'y répondre. Cette situation pourrait présenter un risque réputationnel pour les actuaires. Il faudra faire preuve de transparence dans la manière d'appliquer la stratégie pendant la transition.

Régimes de retraite : un des organismes de réglementation a formulé une rétroaction négative. Les normes relatives à la valeur actualisée des régimes à prestations cibles ne semblent pas poser de problème. Toutefois, il semble que l'on doive prendre en considération des questions d'équité et de justice dans le cas des régimes à prestations déterminées. Lors d'une réunion préparatoire avec l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), Michel Benoit s'est enquis de l'uniformité des pratiques des législateurs en matière de régimes de retraite dans les différentes provinces. On lui a répondu qu'il n'y avait pas d'uniformité, mais que l'ACOR s'employait à réduire les différences.

Prestations de sécurité sociale : les experts en sécurité sociale de la commission ont formulé plusieurs modifications aux normes en s'appuyant sur leurs connaissances et leur expérience, mais on a décidé de maintenir la nature générique de la déclaration d'intention et d'envisager d'apporter des modifications plus spécifiques à l'étape de l'exposé-sondage.

Promulgation : le CNA a récemment réduit le nombre de promulgations, mais on a rédigé un document décrivant les situations dans lesquelles les promulgations devraient être utilisées. On a

publié des conseils stricts relatifs à la façon de fixer les taux pour réduire l'éventail des pratiques. Par conséquent, on a décidé de ne pas procéder à la promulgation des normes en cours d'approbation. Le Bureau surintendant institution financière (BSIF) a accepté cette décision, mais l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec n'était pas entièrement satisfaite. Il faudra surveiller la situation à la suite de la mise en œuvre afin de déterminer si la profession doit accomplir davantage de travail.

Rapports de la Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA) : le président de la DCA a rédigé un livre blanc énonçant les modifications qui pourraient être apportées à la structure des rapports de la DCA. On a tenu quelques réunions pour l'examiner, mais il n'y a pas de consensus à savoir s'il existe un problème qui doit être résolu, ou quelle serait la solution possible à ce problème. Il en sera question lors de la réunion du Conseil d'administration du mois de décembre.

On envisage notamment l'idée d'élargir le processus officiel visant les notes éducatives en y ajoutant un volet de consultation des membres.

Jacque Friedland et Bernard Morency ont communiqué avec diverses parties prenantes de l'ICA afin de s'enquérir des démarches en cours à l'égard des enjeux de l'environnement et des changements climatiques. Michel Benoit a demandé à ce que le CNA établisse des manières précises d'aborder ces enjeux par le biais des normes. Le CNA compte un représentant au sein du groupe de travail et continuera à rechercher des options, mais aucun groupe désigné (GD) n'a encore été mis sur pied. La question est examinée à l'échelon international et l'ICA a aussi formé une Commission sur les changements climatiques et la viabilité, ainsi qu'une commission directrice du Conseil d'administration.

Point 2–22.11 Rapport de l'ICA

Michel Simard présente un rapport écrit des activités de l'ICA et du siège social. Il souligne les points suivants :

Nouveaux parcours d'éducation : on a élaboré du contenu aux fins du module et de l'Examen synthèse de niveau AICA. Un groupe de travail progresse dans le recensement des lectures pour le module et l'examen de niveau FICA et est dans les délais établis aux fins d'un lancement en 2024.

Plan stratégique : achevé pour 2023-2026. Thèmes prioritaires : développer la marque de l'ICA, cultiver la mobilisation des membres, être une organisation habile sur le plan technologique, fournir des services et des produits fondés sur les connaissances (c.-à-d. les parcours d'éducation), et servir l'intérêt public.

Principales activités soutenant les thèmes prioritaires :

- Révision des Statuts administratifs et des Règles de déontologie;
- Actualisation du logo de l'ICA;
- Publication, en temps utile, de recherches dignes d'intérêt afin de rehausser le profil de l'Institut;
- Révision de la structure et de la politique relatives à la recherche;

- Renouvellement de l'accord relatif aux données afin d'obtenir de meilleures données et de produire des études sur l'expérience opportunes;
- Modernisation des infrastructures technologiques soutenant la base de données et le site Web;
- Élaboration à l'interne d'un plan stratégique en matière de diversité;
- Examen des questions et des défis recensés dans un sondage récent réalisé auprès de femmes actuelles.

Point 2–22.12 Auto-évaluation

L'auto-évaluation a été réalisée à la suite de la dernière réunion. Dans l'ensemble, il semble que le rendement du CSPA soit satisfaisant.

Suggestions d'amélioration :

- Établir des plans d'action précis visant des sujets précis lors de chaque réunion.
- Les rapports des présidents/présidentes devraient indiquer des thèmes précis nécessitant de l'attention.
- Inviter davantage de présentateurs/présentatrices de l'extérieur (c.-à-d. en matière de changements climatiques).

Mesure à prendre :

- **Leona examinera les fonctionnalités du sondage afin qu'il soit possible de reprendre le sondage et d'inclure le nom à des fins de suivi.**

Point 2–22.13 Rapport du CSPA au Conseil d'administration de l'ICA et lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA)

Michel Benoit a récemment présenté un rapport au Conseil d'administration de l'ICA et a fait une présentation lors de l'AGA en juin. Il estime qu'il n'y a pas eu suffisamment d'interaction avec le Conseil d'administration au sujet de ce rapport. Il laisse entendre qu'il serait idéal que la présentation du rapport du CSPA soit prévue lors d'une réunion en personne afin qu'il y ait une meilleure discussion aux fins de la surveillance réciproque. Il laisse aussi entendre qu'il conviendrait de mieux informer les actuelles afin qu'ils puissent mieux comprendre le bien-fondé du CSPA.

Point 2–22.14 Prochaine réunion

L'assemblée publique aura lieu le 25 octobre. Les dates confirmées en 2023 sont le 10 février et le 27 octobre. On procédera à un sondage pour la date de la réunion en personne du mois de mai.

Point 2–22.15 Questions diverses

John Carter et Michel Simard remercient Michel Benoit pour ses 11 années de leadership et d'apport exemplaires au Conseil de surveillance des normes actuarielles/CSPA. Michel Benoit remercie le personnel de l'ICA de son professionnalisme et de son travail incessant sur des situations difficiles.

John Carter remercie également Amy et Simon, dont c'était la dernière réunion du CSPA avant la fin de leur mandat.

Mesure à prendre :

- **Leona procédera à un sondage au sujet des dates possibles pour la réunion du mois de mai.**

Les conseils du CSPA procéderont à la révision de leurs mandats en ce qui concerne la conformité aux exigences de PPC.

Point 2–22.16 Examen de la séance à huis clos

Le CSPA tient une séance à huis clos.

Puisqu'il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée.